

# MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°35	ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'UN TIERS LIEU AVEC OPTION DE COWORKING DANS L'UN DES BOURGS CENTRE DU GRAND REIMS (RÉDUCTION DES DÉPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL)
<b>AMBITIONS</b>	Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements réalisés sur le Grand Reims Augmenter la part modale de la marche à pied dans les déplacements
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour « faire ensemble ». Ce sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Ils se sont développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire.</p> <p>Aujourd'hui, les tiers-lieux sont devenus des plateformes de services qui contribuent à la vitalité de tous les territoires : ruraux, périurbains, urbains, quartiers de la politique de la ville... Ces lieux sont également des acteurs essentiels de la transition numérique et environnementale dans les territoires.</p> <p>Différents formats de tiers-lieux existent, l'action portée par la stratégie bas carbone de Grand Reims vise à développer des tiers-lieux d'activités dans le modèle d'espaces de travail partagés du modèle « co-working » et d'espaces de télétravail pour des télétravailleurs ou des indépendants. Dans une démarche de transition écologique, ces espaces permettent de réduire les déplacements domicile - travail.</p> <p>C'est dans ce contexte que le Grand Reims souhaite développer un réseau de tiers lieux complémentaires entre eux englobant différentes natures d'espaces de travail, aux fonctionnalités plurielles : télétravail, de co-working, de corpworking, de FabLab, de LivingLab, d'incubateurs et pépinières d'entreprises et de lieux d'innovation numérique. Ces espaces pourront englober ainsi différentes entreprises, travailleurs indépendants qui, en plus de bénéficier d'un lieu de travail, bénéficient également d'une offre mutualisée de services (accompagnement, formations, outils numériques...) ainsi que des synergies découlant de l'espace de travail mutualisé.</p> <p>Afin d'optimiser ces espaces et renforcer l'offre de services de proximité dans les bourgs centre, ces tiers lieux pourront apporter un service public de proximité et un accompagnement personnalisé aux citoyens. Le tiers-lieu peut être un espace d'expression des politiques publiques de transition énergétique (espace conseil sur la rénovation énergétique, ateliers participatifs sur la prévention des déchets...). Cette proximité de services permet également de réduire les déplacements vers la ville de Reims et d'optimiser les espaces (par exemple en semaine espace de co-working et le samedi atelier participatif du Grand Reims).</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par les fiches-action n°16 : création de tiers-lieux de coworking et corpworking et de l'innovation numérique et n°37 : accompagnement des centres-bourgs et bourgs-centre.</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE</b>	Nombre de tiers-lieux ouverts dont ceux portés par le Grand Reims Taux d'utilisation des espaces
<b>OBJECTIFS</b>	Créer un tiers lieu dans l'un des bourgs centre du Grand Reims Contribuer à limiter les distances parcourues pour les déplacements domicile-travail en rapprochant le travail du logement des salariés
<b>PORTEUR D'ACTION</b>	Grand Reims - direction du développement économique, du commerce et de l'enseignement supérieur
<b>PARTENAIRES</b>	Grand Est Grand Reims - directions des territoires, de l'urbanisme, de la planification, de l'aménagement et de l'archéologie, mobilités et des transports, de la transition écologique et à développer selon l'offre de service Communes du Grand Reims Gestionnaires de patrimoine

<b>FINANCEURS</b>	Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) Grand Est - appel à manifestation d'intérêt : soutien à la création et au développement de tiers lieux Grand Reims
<b>MOYENS HUMAINS</b>	À préciser
<b>MOYENS FINANCIERS</b>	À préciser
<b>PLANNING</b>	Sur la période 2022 - 2023 : o 2022 : diagnostic de l'existant, étude d'implantation des lieux, analyse foncière et de portage contractuel avec les partenaires, modalités d'intervention (AMI)  Sur les années suivantes : o expérimentation d'un lieu démonstrateur et poursuite du déploiement
<b>PUBLIC CIBLE</b>	Habitants du territoire
<b>OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	 

# MOBILITÉS ET URBANISME

ATTÉNUATION

<p>N°36</p>	<p>MISE À JOUR DU DIAGNOSTIC DES FRICHES ET SOLS POLLUÉS DU GRAND REIMS ET IDENTIFICATION DE LEUR POTENTIEL USAGE FUTUR LE PLUS PERTINENT (NOUVEAU BÂTI, SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE, VÉGÉTALISATION)</p>
<p>AMBITIONS</p>	<p>Augmenter la séquestration carbone par les sols et la biomasse Augmenter la production d'énergies renouvelables sur le territoire</p>
<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>La définition retenue pour une friche est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• tout terrain nu, déjà artificialisé et qui a perdu son usage ou son affectation ou qui, en outre-mer, a pu être laissé vacant après évacuation d'habitats illicites et spontanés ;</li> <li>• un îlot d'habitat, d'activité ou mixte, bâti et caractérisé par une importante vacance ou à requalifier.</li> </ul> <p>À cette définition s'ajoutent tous les terrains avec de la végétation laissés vacants pendant plusieurs années.</p> <p>La loi climat et résilience d'août 2021 apporte une précision sur un besoin d'aménagement ou de travaux avant le réemploi : « on entend par friches tout bien mobilier ou immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables ».</p> <p>La direction départementale des territoires de la Marne effectue depuis 2009 un recensement des ressources foncières mutables au sein des principaux espaces urbains marnais. Ce recensement concerne les emprises foncières correspondant d'une part à des friches connues ou probables de tout type (industrielles, ferroviaires, militaires...) et d'autre part à des espaces non bâtis entourés d'au moins deux parcelles bâties, qualifiés de dents creuses. La superficie retenue pour les dents creuses depuis 2015 est de 500 m<sup>2</sup> et de 2 000 m<sup>2</sup> pour les friches.</p> <p>Cette base de travail nécessiterait d'être complétée par les étapes suivantes.</p> <p><b>Connaître l'historique des parcelles</b></p> <p>Les études historique, documentaire et mémorielle ont pour but de reconstituer l'histoire des activités, notamment industrielles et artisanales.</p> <p>Ces études recensent les pratiques environnementales sur un site afin d'identifier le cas échéant, d'une part, les zones potentiellement polluées et, d'autre part, les types de polluants potentiellement présents au droit du site concerné.</p> <p>Cette prestation englobe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le recensement et la localisation des parcelles par rapport à son environnement ;</li> <li>• la définition administrative du site (propriété, ICPE...) ;</li> <li>• le recensement du bâti et la définition de son état ;</li> <li>• le cas échéant, l'inventaire des activités polluantes et des produits utilisés ;</li> <li>• l'historique des situations administratives durant la vie du site ;</li> <li>• le recensement des événements conduisant à suspecter la présence d'engins pyrotechniques</li> <li>• les contraintes qui sont imposées par le biais de restrictions d'usage</li> <li>• l'analyse d'anciennes photographies aériennes (Institut Géographique National), de cartographies ou plans anciens ou existant;</li> <li>• le recueil de témoignages : populations riveraines, anciens employés selon les spécifications du donneur d'ordre.</li> </ul> <p><b>Hiérarchiser et définir le potentiel des parcelles</b></p> <p>Cette étape définit l'optimisation de l'outil Excel réalisé par la direction départementale des territoires de la Marne pour identifier le potentiel de mutabilité d'une parcelle.</p> <p>Il s'agira d'évaluer le potentiel de réhabilitation et la pertinence de projet selon des critères (à définir) et aboutir à la réalisation de fiches secteur. Ces critères devront envisager, le cas échéant, la question géotechnique, notamment la présence de cavités liées aux activités passées (par exemple des anciennes salles remblayées, etc.).</p> <p>L'outil <a href="https://cartofriches.cerema.fr/cartofriches/">https://cartofriches.cerema.fr/cartofriches/</a> sera une base de travail pour mener ce diagnostic.</p>

<b>INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE</b>	Nombre de sites cartographiés et surfaces correspondantes Surfaces potentielles mutable (en m <sup>2</sup> ) Projets engagés de mutabilité d'une parcelle
<b>OBJECTIF</b>	Mise à jour du diagnostic des friches et sols pollués du Grand Reims
<b>PORTEUR D'ACTION</b>	Grand Reims - direction de l'urbanisme, de la planification, de l'aménagement et de l'archéologie dans le cadre du travail partenarial avec l'AUDRR
<b>PARTENAIRES</b>	Établissement public foncier du Grand Est DDT Grand Reims - directions de la transition écologique, des pôles territoriaux, du développement économique, du commerce et de l'enseignement et service fonctionnel SIG ADEME CCI
<b>FINANCEURS</b>	Fonds friches ADEME
<b>MOYENS HUMAINS</b>	AUDRR
<b>MOYENS FINANCIERS</b>	Appel à projet ADEME - soutien aux IHU et aux démarches amont à l'échelle de grands territoires Montant maximal de l'aide : 70 000 €
<b>PLANNING</b>	Lancement de l'étude en 2022
<b>PUBLICS CIBLES</b>	Communes, aménageurs, porteurs de projet ENR
<b>OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	 

# MOBILITÉS ET URBANISME

ATTÉNUATION

N°37	ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » À L'ÉCHELLE DU GRAND REIMS
<b>AMBITION</b>	Augmenter la séquestration carbone par les sols et la biomasse
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Construire une dynamique partagée de stratégie territoriale tendant vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).</p> <p>Accompagner la montée en compétence des acteurs du territoire : approfondir la pédagogie, la formation, la sensibilisation des élus, techniciens, acteurs et habitants du territoire, et promouvoir les actions exemplaires en matière d'artificialisation des sols.</p> <p>Élaborer la stratégie ZAN du Grand Reims :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaboration d'un diagnostic foncier :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyse de l'artificialisation des sols et de la trajectoire de consommation du territoire ;</li> <li>• identification des tissus sur-denses et sous-denses propices à l'intensification ou à la renaturation ;</li> <li>• identification des friches, dents creuses et logements vacants et estimation de leur potentiel de mutabilité.</li> </ul> </li> <li>- élaboration d'un diagnostic de fonctions des sols en identifiant les surfaces perméables stratégiques et d'intérêt à renaturation</li> </ul> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°30 : révision du Schéma de Cohérence Territoriale et élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p>Évolution de la consommation d'espaces agricoles et naturels</p> <p>Évolution des extensions urbaines à vocation économique et commerciale</p> <p>Valorisation des friches et dents creuses (en nombre de sites identifiés dont le potentiel valorisable est mutable rapidement ou en m<sup>2</sup> potentiels de désimperméabilisation / renaturation)</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Définir la trajectoire ZAN du Grand Reims qui sera déclinée de manière opérationnelle dans les évolutions des documents de planification qui relèvent de sa compétence (révision du SCoT et élaboration du PLUi)</p> <p>Préserver la biodiversité.</p>
<b>PORTEUR D'ACTION</b>	Grand Reims - direction de l'urbanisme, de la planification, de l'aménagement et de l'archéologie
<b>PARTENAIRES</b>	<p>État</p> <p>Grand Est</p> <p>Marne</p> <p>Chambres consulaires</p> <p>Conseil de développement</p> <p>Communes</p> <p>ADEME</p> <p>Habitants, associations</p> <p>AUDRR</p> <p>BET spécialistes de la valeur agronomique des sols, des trames vertes et bleues</p> <p>PNRMR</p> <p>Établissement Public Foncier Grand Est...</p>
<b>FINANCEURS</b>	Appel à manifestation d'intérêt
<b>MOYENS HUMAINS</b>	4 ETP en planification urbaine et recours à une AMO
<b>MOYENS FINANCIERS</b>	En cours de définition
<b>PLANNING</b>	Lancement en 2022
<b>PUBLICS CIBLES</b>	Communes, habitants, associations, forces vives du territoire...
<b>OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	 

# MOBILITÉS ET URBANISME

ADAPTATION

ATTÉNUATION

N°38	ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) À L'ÉCHELLE DU GRAND REIMS RÉPONDANT AUX ENJEUX DE LA STRATÉGIE BAS CARBONE ET DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ
<b>AMBITIONS</b>	<p>Augmenter la part modale des transports en commun dans les déplacements sur le Grand Reims</p> <p>Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements réalisés sur le Grand Reims</p> <p>Augmenter la part modale de la marche à pied dans les déplacements</p> <p>Augmenter la séquestration carbone par les sols et la biomasse sur le territoire</p>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Élaboré à l'échelle intercommunale, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification qui organise le développement d'un territoire en définissant une stratégie globale relative à l'aménagement et au développement durable : stratégies économiques, urbaines, opérationnelles, sociales.</p> <p>Les objectifs du PLUi sont donc d'assurer les conditions d'une planification durable du territoire, en prenant en compte les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire et en conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales, dont la gestion économe de l'espace et la sobriété foncière. Ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols.</p> <p>Le PLUi doit être compatible avec les documents supérieurs : SCoT, plans de mobilité, PLH, PCAET.</p> <p>Définir dans le PLUi des objectifs et orientations répondant aux enjeux d'énergie et de climat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- traduire dans le PADD les objectifs stratégiques du PCAET ;</li> <li>- retranscrire l'ambition de lutte contre l'artificialisation des sols.</li> </ul> <p>Veiller à une gestion économe des espaces et à la préservation des zones humides en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préservant les espaces agricoles, naturels et forestiers ;</li> <li>- identifiant et préservant les corridors écologiques, les réservoirs de biodiversité et les espaces nécessaires au maintien de la biodiversité, à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques et de la ressource en eau ;</li> <li>- luttant contre l'étalement urbain en privilégiant le renouvellement urbain : mobiliser les friches et le foncier disponible, réutiliser le bâti, prendre en compte la mobilité durable dans les opérations pour inciter vers un report modal, prendre en compte la nature en ville... ;</li> <li>- identifiant des zones de compensation, le cas échéant.</li> </ul> <p>Traduire les objectifs de lutte, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la qualité de l'air dans les pièces opposables du PLUi : élaboration d'OAP thématiques et sectorielles (exemple de la trame verte et bleue), règles de gabarits, de prospectus pour garantir la compacité des formes urbaines, favoriser la mixité fonctionnelle, préserver les espaces agricoles et naturels par un zonage approprié.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, une étude de densification des zones déjà urbanisées sera réalisée. Cette analyse des tissus urbains existants de la communauté urbaine du Grand Reims permettra d'identifier les zones pouvant être densifiées en l'ajustant avec des objectifs de production de logements par une approche foncière globale. Les enjeux pour accompagner l'acceptabilité des projets de densification sont importants et ainsi la concertation doit être élargie aux associations des habitants, usagers et des acteurs de l'aménagement (collectivités, aménageurs, équipes de conception...).</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°30 : révision du Schéma de Cohérence Territoriale et élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p>Évolution de la consommation foncière</p> <p>Préservation de la biodiversité</p>

<b>OBJECTIF</b>	Optimiser l'urbanisation pour réduire son impact sur le changement climatique
<b>PORTEUR D'ACTION</b>	Grand Reims - direction de l'urbanisme, de la planification, de l'aménagement et de l'archéologie
<b>PARTENAIRES</b>	Grand Est DREAL Marne DDT Chambre d'agriculture Chambre des métiers et de l'artisanat Chambre de commerce et d'Industrie Communes ADEME ABF PNRMR Habitants, associations, bailleurs
<b>FINANCEURS</b>	Appel à projets, appel à manifestation d'intérêt...
<b>MOYENS HUMAINS</b>	4 ETP en planification urbaine
<b>MOYENS FINANCIERS</b>	En cours de définition
<b>PLANNING</b>	Lancement en 2023
<b>PUBLICS CIBLES</b>	Communes, habitants, associations, forces vives du territoire...
<b>OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	 

# MOBILITÉS ET URBANISME

ADAPTATION

ATTÉNUATION

N°39	PROJET BERGES DU CANAL, VITRINE DE L'INNOVATION ENVIRONNEMENTALE
<b>AMBITIONS</b>	Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements réalisés sur le Grand Reims Augmenter la part modale de la marche à pied dans les déplacements Augmenter la séquestration carbone par les sols et la biomasse
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>La ville de Reims souhaite réactiver les berges du canal et ses environs autour d'un projet urbain et paysager structurant en articulation avec les projets de requalification et de développement environnants. Les objectifs sont, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'apaiser le secteur des berges ;</li> <li>- de développer d'autres usages que ceux actuels qui sont assez réduits ;</li> <li>- d'affirmer une cohérence des aménagements sur le linéaire des berges ;</li> <li>- de développer les différentes approches à l'eau ;</li> <li>- de compléter l'armature pour les modes actifs ;</li> <li>- de favoriser les franchissements du canal de manière sécurisée et accessible tous modes en fonction des flux existants et à venir dans le cadre du développement de la ville ;</li> <li>- de conforter le corridor vert et de développer les écosystèmes liés à la ripisylve Vesle - canal ;</li> <li>- d'animer les berges et de les redonner aux Rémois dans leur épaisseur ;</li> <li>- de développer des projets urbains et architecturaux durables par un accompagnement attentif et cohérent avec l'esprit des lieux ;</li> <li>- de proposer de nouveaux espaces aux rémois dans le secteur Bois d'amour / VMC : jardins familiaux, forêt urbaine, maraichage...</li> </ul> <p>Avec le projet urbain des Berges du canal, il s'agit de métamorphoser à moyen terme un secteur incluant un linéaire de 15 km de berges, mais au-delà des emprises de friches urbaines et industrielles : entre la darse du port Colbert et le secteur de la Cerisaie. Le périmètre de Berges du canal est partie intégrante du projet d'aménagement initié il y a une vingtaine d'années, la Coulée verte, qui porte sur une cinquantaine d'hectares. Elle constitue un ensemble d'espaces situés entre le canal et la Vesle, reliant au fil de 18 km Saint-Brice-Courcelles à Sillery, traversant Reims, qui avait été reconnue en 2015 « capitale française de la biodiversité ».</p> <p>Plus encore, il s'agit de décliner pour le projet Berges du canal la stratégie « Reims Nature », ou une approche éco-systémique donnant à la nature un rôle structurant dans l'aménagement urbain, tout en respectant le cadre imposé par la réglementation et les usages définis par les habitants. Actuellement, se déroulent des études visant à développer des projets durables et reliant l'ensemble des parcs existant autour et dans ce périmètre, dans la continuité des Promenades, avec notamment une des orientations majeures adoptées : la perméabilisation des sols pour développer une gestion intégrée des eaux pluviales.</p> <p>La ville de Reims se tournera ainsi vers l'eau, ce réservoir naturel que constituent le canal, la Vesle et leurs berges et renforcera l'attractivité de son canal avec espaces ludiques, culturels, festifs et sportifs. Le projet urbain contribuera également au désenclavement et la renaissance de plusieurs sites attenants au canal : port de Reims (développement d'activités de loisirs), secteur VMC, bains des Trois-Rivières, Bois d'Amour...</p> <p>La reconquête de vaste secteur verra également la reconquête de espaces publics, en veillant à favoriser les modes actifs de déplacement et ce en cohérences avec le plan Reims à vélo.</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE</b>	Procédure d'aménagement M <sup>2</sup> d'espaces verts et de parcs créés Mètre linéaire d'espaces publics réaménagés
<b>OBJECTIF</b>	Créer Reims Grand Parc, lieu d'attractivité et vitrine de l'innovation environnementale
<b>PORTEUR D'ACTION</b>	Grand Reims - direction de l'urbanisme, de la planification, de l'aménagement et de l'archéologie et fabrique des espaces publics
<b>PARTENAIRES</b>	À préciser une fois les objectifs de projets arrêtés

<b>FINANCEURS</b>	Ville de Reims - Grand Reims
<b>MOYENS HUMAINS</b>	Ensemble des directions ville de Reims - Grand Reims + prestataires extérieurs
<b>MOYENS FINANCIERS</b>	NC à ce stade des études
<b>PLANNING</b>	Sur la période 2021 - 2022 : réalisation des études Sur la durée restante du contrat : 2022 - 2025 : poursuite des études et aménagements sur les secteurs opérationnels prioritaires
<b>PUBLIC CIBLE</b>	Habitants
<b>OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	 

# MOBILITÉS ET URBANISME

ADAPTATION

ATTÉNUATION

N°40	REQUALIFICATION DU QUARTIER PORT COLBERT, VITRINE DE L'INNOVATION ENVIRONNEMENTALE
<b>AMBITIONS</b>	<p>Augmenter la part modale des transports en commun dans les déplacements sur le Grand Reims</p> <p>Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements réalisés sur le Grand Reims</p> <p>Augmenter la part modale de la marche à pied dans les déplacements</p>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>Le secteur du Port Colbert fait l'objet d'un projet de renouvellement d'un quartier urbain par la reconversion de friches industrielles sur un espace d'environ 70 hectares. Il accueillera notamment les deux équipements publics majeurs que sont les nouveaux campus de l'École Supérieure d'Art et de Design (ESAD) et de NEOMA Business School ainsi qu'une programmation mixte de logements, bureaux et services. Le secteur de la darse est intégré au secteur de réflexion.</p> <p>Le projet vise à créer un quartier de haute qualité environnementale qui sera la vitrine de l'innovation pour la construction de la ville, par un travail global sur la performance écologique de la ville : techniques de construction privilégiant l'usage de bio matériaux, mobilités durables, aménagement des espaces publics, concertation et co-construction du projet avec les habitants, projet de création d'un réseau de chaleur urbain. Il porte des enjeux forts de reconquête de friches industrielles, notamment en raison des contraintes importantes liées à la pollution des sols.</p> <p>Les orientations d'aménagement retenues permettront de faire émerger un paysage urbain de qualité, grâce à la valorisation du patrimoine industriel existant, parmi lesquels le bâtiment des Magasins généraux, la typologie caractéristique du domaine fluvial.</p> <p>Les mobilités seront envisagées de manière à proposer aux habitants l'apaisement des berges du canal. Celles-ci seront réaménagées en faveur des modes actifs et autour d'un réseau accessible, attractif et performant. Des réflexions sont également menées sur la desserte en transports publics.</p> <p>In fine, il s'agit pour le Grand Reims et la ville de Reims de la création d'un quartier, vitrine de l'innovation environnementale par un aménagement global mettant en avant la performance énergétique et un espace paysage qualitatif.</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par les fiches-action n°14 : stratégie smart territory et n°15 : requalification du Port Colbert.</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p>Aménagement des espaces publics</p> <p>Cession de terrains aménagés</p>
<b>OBJECTIF</b>	Requalification d'une friche industrielle comme vitrine de l'innovation environnementale
<b>PORTEUR D'ACTION</b>	Grand Reims - direction de l'urbanisme, de la planification, de l'aménagement et de l'archéologie
<b>PARTENAIRES</b>	État Grand Est
<b>FINANCEURS</b>	Sur 2021 - 2024 : subvention de l'État via le fonds friches Grand Est : soutien en fonction des dispositifs existants lors de la sollicitation (friches...)
<b>MOYENS HUMAINS</b>	-
<b>MOYENS FINANCIERS</b>	-
<b>PLANNING</b>	Sur la période 2021-2022 : études urbaines et pré opérationnelles Sur la durée restante du contrat (2022 - 2025) : poursuite des études et aménagements sur les secteurs opérationnels prioritaires (Peugeot / Lafon / Vernouillet / Arcelor / Grands Moulins / Magasins généraux)
<b>PUBLIC CIBLE</b>	Habitants
<b>OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	 